

CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE DU PAYS CŒUR D'HERAULT

PROGRAMME D' ACTIONS :

**Pour une filière émergente à développer
et une forêt multifonctionnelle au service du bien commun**



La CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE, pour une gestion durable et multifonctionnelle des forêts

L'article L.12 du Code Forestier prévoit la mise en œuvre de chartes forestières de territoire : « Sur un territoire pertinent au regard des objectifs poursuivis, une Charte Forestière de Territoire peut être établie afin de mener un programme d'actions pluriannuel intégrant, le cas échéant, la multifonctionnalité des forêts locales et visant à **garantir la satisfaction des demandes environnementales ou sociales** particulières concernant la gestion des forêts et des espaces naturels qui leur sont connexes, à **contribuer à l'emploi et à l'aménagement rural**, notamment par le **renforcement des liens entre les agglomérations urbaines et les massifs forestiers**, à **renforcer la compétitivité de la filière** de production, de récolte, de transformation et de valorisation des produits, et à favoriser le regroupement des propriétaires forestiers sur le plan technique ou économique, la restructuration foncière ou encore la gestion groupée au niveau forestier d'un massif forestier ».

La circulaire du 15 février 2001 (circulaire DERF/SDF/SDIB/C2001-3004) précise les modalités d'élaboration de ces chartes forestières de territoire et rappelle que :

« la Charte Forestière de Territoire a légitimement vocation à structurer un projet d'aménagement et de développement durable des territoires ruraux insérant davantage les forêts dans leur environnement économique, écologique, social ou culturel ».

Le programme d'actions pour la forêt et le bois en Cœur d'Hérault, d'une durée de 5 ans, a été réalisé selon une démarche de concertation pilotée par les élus. Ce programme a pour objectifs de

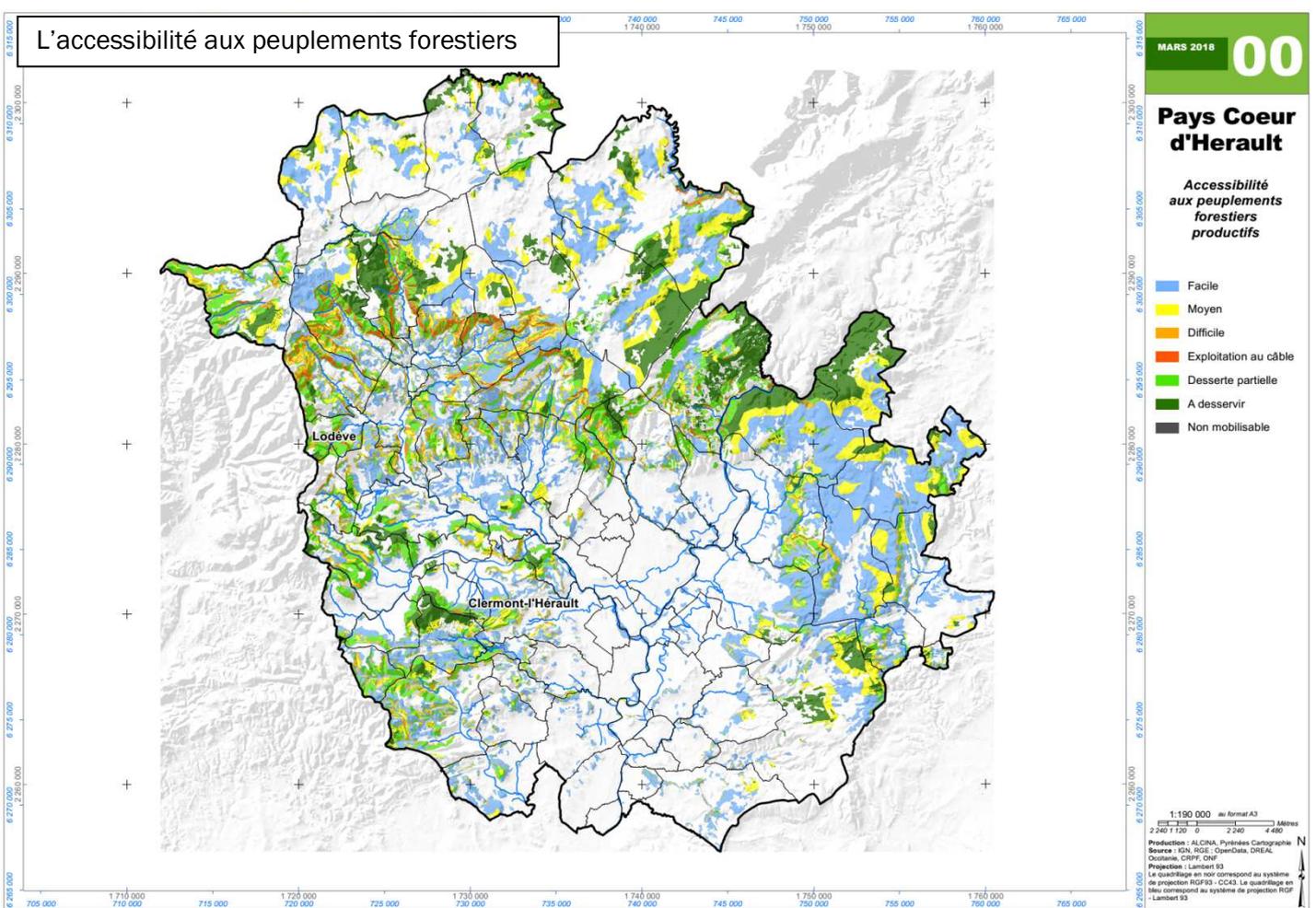
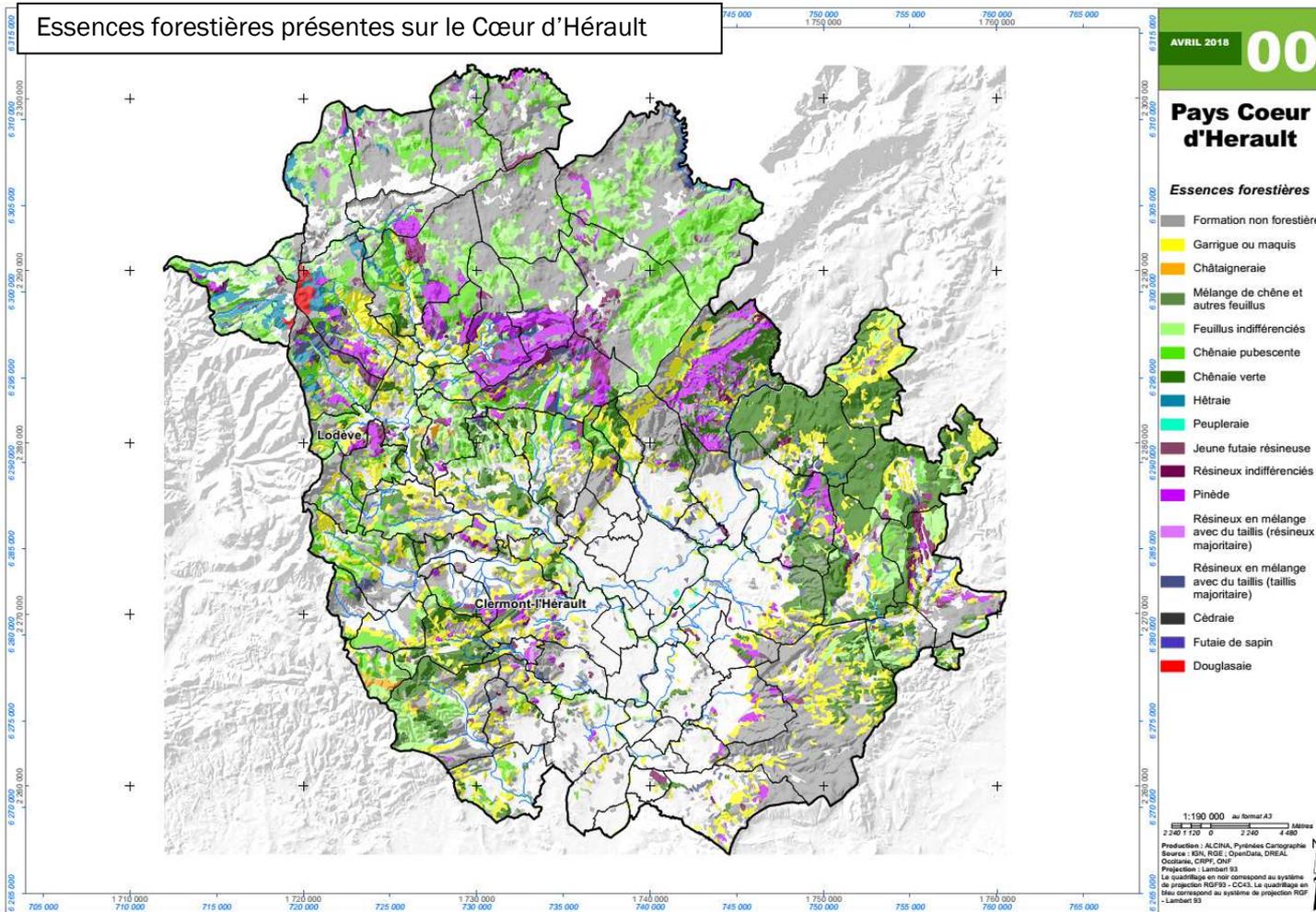
- générer de l'activité économique (pistes, plateformes, hangars, stockage etc.),
- améliorer les fonctions environnementales et sociales de la forêt-par des interventions sylvicoles en faveur d'une meilleure séquestration carbone, de la gestion de l'eau, de la biodiversité, du paysage ...,
- déterminer des zones d'action prioritaires et de préciser les programmes d'actions pour l'ensemble du périmètre.

Rappel des phases précédentes

Une phase de diagnostic et d'enjeux

- Sur le périmètre du Pays Cœur d'Hérault, les grandes caractéristiques du territoire sur les questions forestières sont :

- Un territoire, dont les **espaces de garrigues et forestiers constituent 68 % du territoire** (avec 81 % de feuillus), situé **aux portes d'une métropole** et d'une agglomération, de territoires plus structurés sur le volet forestier
- **61 % de ces espaces, font l'objet de périmètres réglementaires de préservation** (Natura 2000, Arrêté de Protection de Biotope,...)
- **11% des espaces naturels du territoire en aléa fort à très fort** concernant le risque **de feux de forêt**. Le risque inondation est lui très présents autour de la Lergue et de l'Hérault. Les pentes du Lodévois concentrent les risques de mouvement de terrain.
- L'espace naturel et forestier est hôte **de nombreuses activités de loisirs** (chasse, randonnées, course à pied, vélo, escalade, parapente, loisirs motorisés, cueillettes)
- Peu de bois d'œuvre à valoriser, mais une **marge de manœuvre sur le bois énergie**, le bois de chauffage, avec une consommation de bois énergie importante par commune (de 12 à 20%), mais un manque de visibilité des fournisseurs.
- Un tissu d'entreprises locales travaillant le bois assez fragile avec une tendance au **développement de la demande notamment sur le bois construction** (privée et publique) ; des compétences locales peuvent être renforcées, valorisées
- Une **filière**, c'est-à-dire l'ensemble de la chaîne de valeur, **en émergence** qui demande à être structurée, accompagnée
- **75 % des espaces naturels et forestiers sont privés** et **80 % des propriétaires privés ont moins de 4ha**; un manque de connaissance des valorisations possibles des bois et des acteurs techniques ; des propriétaires âgés.
- **41 % du territoire bien desservi et accessible**, mais **des points noirs** à lever pour améliorer l'exploitation
- **28 % des espaces naturels et forestiers utilisés à des fins agricoles** (pastoralisme, ...)



- Les enjeux forestiers majeurs retenus sont les suivants :

- Prendre en compte et valoriser les espaces forestiers dans l'aménagement et l'urbanisme (appropriation des questions forestières par les acteurs locaux)
- Préserver et valoriser les différents milieux et les ressources forestières, leur biodiversité et leurs services écosystémiques
- Prendre en compte les risques et leurs liens avec la forêt: incendies, inondations, mouvements de terrains
- Prendre en compte et mettre en place une gestion du morcellement foncier forestier
- Maintenir et développer l'accessibilité aux massifs par les dessertes forestières
- Maintenir et développer les activités sylvo-agricoles dont le sylvo-pastoralisme
- Maintenir et développer les activités liées aux forêts et au bois
- Développer et encadrer, de façon concertée, les usages et activités en forêt : loisirs, chasse, valorisations diversifiées...

L'importance environnementale de la forêt fait émerger en premier lieu des questions d'aménagement ou de préservation. Si ces questions sont le fondement de la gestion forestière, l'objectif premier de la Charte sur le territoire est celui d'un développement local.

- Les orientations stratégiques qui en découlent sont définies ainsi :



La constitution d'un programme d'actions avec le territoire et ses acteurs :

Orientations	Objectifs opérationnels	Actions	MO	Partenaires tech.	Phasage	Prévisionnel	Financmnt	
1 > Une Charte appliquée	1 -Mettre en œuvre la Charte Forestière	1 Animer, suivre et évaluer la CFT	SYDEL PCH	COFOR ONF/CRPF/ChAgri/CC & COFOR	2020-2014	40 000€/ an en fonctionnement - 3000e annuel	FEADER - Région	
		2 Communiquer, former et valoriser la Charte						
		3 Faire participer le territoire aux politiques supra-territoriales liées à la forêt						
		4 Communications sur les coupes de bois - aux élus, au grand public...	ONF	SYDEL - Partenaires techniques	2020-2021	4 000 €		
2 > Une filière émergente à développer	2 - Valoriser et prendre en compte forêts et bois dans l'aménagement	5 Intégrer et valoriser les espaces forestiers dans l'aménagement et les documents de planification	SYDEL PCH	COFOR - ComCom	2020-2021	travail intégré dans le pôle aménagement		
		6 Réaliser une étude prospective territoriale bois énergie coande public	COFOR	Communes - Partenaires techniques Heraut Energie	2020-2022	en attente	Dept Region	
		7 Accompagner à l'intégration du bois local dans la construction chez les porteurs de projet public	SYDEL PCH /	COFOR - ONF - CRPF Heraut Energie	2020-2024	intégration l'animation		
		8 Sensibiliser, former à l'intégration du bois local dans la construction des bâtiments agricoles.	CA 34	FIBOIS -ADEVBOIS	2020-2024	VIVEA		
		9 Identification les points noirs de desserte stratégique pour l'exploitation-l'accessibilité incendie identification des solutions	SYDEL	COFOR - ONF - CRPF - CA 34	2020-2022	17000€ annuel	FEADER - Région	
	3 - Structurer une filière bois locale ouverte sur l'extérieur	10 Etude d'opportunité de mise en place d'infrastructures pour la valorisation du bois & travail de mise en lien de territoires producteurs et consommateurs	10	SYDEL PCH	Entreprises - Partenaires techniques	2020-2021	10 000 €	FEADER - Région
			11 Valoriser les savoir-faire et compétences locales	SYDEL Fibois	SYDEL ag éco CC CMA CCI	2010-2021	5 000 €	
			12 Former et accompagner à l'utilisation du bois plaquette en litière animale.	CA 34	ONF - CUMA / recherche de presta		en attente	
			13 Promouvoir des produits forestiers innovants - bois précieux / PAM	CNPF Cetef	CA 34 - ONF - Entreprises ... SYDEL	2022-2024	12000€/45000€	
	4 -Favoriser la mobilisation de bois et la gestion forestière	14 Réalisation de stratégies locales de développement forestier sur 2 massifs	14	CRPF - Syndicat propr.prives	CA 34 - ONF	2021-2014	150 000 €	
			15a Favoriser les échanges et cessions de parcelles forestières privées	CRPF	SAFER, CD 34	2021-2024	en attente	
			15b Développer un outil foncier sur le territoire	COFOR	ONF, CRPF, SAFER Occitanie CA 34	2020 - 2023	en attente	
			16 Renforcer la dynamique pastorale et le sylvo-pastoralisme	CA 34 ONF	ComCom	2020-2024	VIVEA	

3 - Une forêt multifonctionnelle au service du bien commun (et du développement local)	5- Mieux intégrer la forêt dans les politiques environnementales	17	Développer une gouvernance de médiation de conflits d'usages -	SYDEL et CC	CC, Federations, Grand sites, Ch. agr, Syndicat propr privés, CRPF, ONF		intégré à l'animation de la CFT	
		18a	Former les élus pour la réalisation des obligations légales liées à la réduction du risque incendie	COFOR - ONF	DDTM 34 ONF - CA 34 - SYDEL Dpmt	2020-2021	en attente	
		18b	Priorisation des OLD sur les voiries communales	ONF	DDTM 34 Dpmt	2020-2021	5000€ - 2000€ par 5km	
		18c	Promouvoir des interventions sylvicoles pour la mise en valeur des peuplements et la diminution de leur risque aux incendies	CRPF	DDTM - SDIS - ONF - Chambre d'agriculture	2020-2021	5 000 €	
		19	Améliorer la biodiversité forestière en forêt privée	CRPF	Animations N2000 ...	2023	3 500 €	
		20	Sensibiliser à l'intérêt / aux rôles des boisements par rapport au changement climatique	SMBFH	SYDEL - Partenaires techniques	2020	intégré	
		21	Développer les haies, ripisylves et boisements	Paysarbre Depmt	CEN LR - CA 34 /	2019-2024	35000€ annuel	Région Occitanie CD 34
		22	Création d'une dynamique de gestion sylvicole pour améliorer la vitalité et la séquestration Carbone des peuplements	CNPF	ONF - IDF - exploitants forestiers et gestionnaires	2022-2023	27 500 €	
		23	Créer ou réhabiliter des aménagements pour améliorer les conditions d'accueil dans les forêts	ONF	CC LL - CRPF - CA34 - Région Occitanie	2021	80 000E	

>> Une Charte appliquée

1> Mettre en œuvre la Charte Forestière

> Action 1 - Animer, suivre et évaluer la Charte

Contexte

La Charte Forestière de Territoire est un outil qui vise à développer un territoire de projet grâce à ses atouts forestiers au sens large, pour ce faire le projet doit être coordonné et animé, avoir sa propre gouvernance... Il est important de mettre en avant cette nécessité comme préalable à toute mise en œuvre.

Descriptif

L'objectif principal de l'animation de la Charte Forestière de Territoire est d'assurer la mise en œuvre de cette dernière par la réalisation d'une animation continue du programme d'action.

Il s'agit de :

. l'organisation et l'animation,

- Mobiliser des élus :
 - o Programme à organiser, notamment pour les nouvelles équipes d'élus : séquence d'information par secteur / organisation d'un séminaire terrain avec visites, interventions ...
 - o Formation d'élus référents
 - o Identification d'élus mobilisés sur différentes thématiques (entreprises locales, aléas...)
- Installer une gouvernance dédiée: comité d'élus – avec des référents locaux, comité technique partenariale, et comité de pilotage
- Réunir et animer les Comités régulièrement
- Elaboration et suivi de dossiers de subventions dédiés

. suivi du programme d'actions portés par les différents partenaires et programmation de l'évaluation

Maitre d'Oeuvre / Porteur

SYDEL PCH

Partenaires techniques / financeurs potentiels

COFOR, Communautés de communes et partenaires techniques / FEADER – Région Occitanie (appels à projet et financement dans le cadre de la mesure 16.7 du PDR) : animation générale dédiée, soit 1 etp

Évaluation et suivi

- Mise en place d'une gouvernance dédiée
- Mobilisation d'élus du territoire : nombre d'élus référents
- Comité de pilotage / Nombre de participants

Calendrier

2019	2020	2021	2022	2023	2024
------	------	------	------	------	------

Coût prévisionnel (voir après action 3)

1 > Mettre en œuvre la Charte Forestière

> ACTION 2 : Sensibilisations, formations et communications « forêt-bois »

Descriptif

Il s'agit de programmer des temps d'informations-formations dédiés à différents publics, élus, habitants, entreprises... et quand cela est possible, de s'appuyer sur des programmations et outils existants, porté par des acteurs.

A destination des élus :

- Intégration du bois construction dans les marchés publics – informer et former au BTMC
- Faisabilité de solutions bois énergie
- Sensibilisation aux rôles de la forêt, visite de site et échange d'expériences
- L'élu acteur de la forêt : rôles, réglementations...

. du grand public

- Sensibilisation au bois énergie – approvisionnement, solutions de chauffage, impact local...
- Sensibilisation par des visites pédagogiques à l'acceptabilité des coupes (rases), la gestion forestière
- Sensibilisation aux rôles de la forêt, sa multifonctionnalité, des essences forestières locales, connaissance de nos forêts et de leurs évolutions
- Programmation de conférences, spectacles... liés à la forêt avec les services culturels des collectivités

. des scolaires : programmation avec l'ONF, le CPIE , de temps de sensibilisation dans des écoles (lien avec les forêts communales)

. des entreprises : (créer un à deux rendez-vous annuels ?)

- Interventions locales des acteurs auprès des entreprises : Région, Fibois, CMA – sur les accompagnements et aides spécifiques ; les programmes et structures...

Un volet « communication » sur la mise en œuvre de la CFT est à construire avec la gouvernance : réalisation d'un site Internet «plateforme» qui puisse réunir de l'information sur les acteurs de la forêt et leurs rôles, les entreprises locales de la filière, serve à des échanges pour informer les usagers de la présence de chantiers d'exploitation, de battues...

MO / Porteur

Partenaires techniques / financiers

SYDEL PCH

ONF – COFOR, ABTMC, Hérault Energie – CPIE Causses méridionaux - FIBOIS, Ad'occ... - Espace Info Energie

FEADER – Région Occitanie (appels à projet et financement dans le cadre de la mesure 16.7 du PDR) : animation générale dédiée, soit 1 etp

Évaluation et suivi

- Mise en place d'une programmation
- Mise en place d'un site d'informations dédié

Calendrier

2019	2020	2021	2022	2023	2024
------	------	------	------	------	------

Coût prévisionnel (voir après action 3)

.....

1> Mettre en œuvre la Charte Forestière

> ACTION 3 : Faire participer le territoire aux politiques supra-territoriales

Contexte

Il s'agit de faire participer le territoire aux différentes politiques forestières supra-territoriales, pour développer une culture forestière et mobiliser les élus locaux. L'objectif est de porter les enjeux du territoire à d'autres échelles, affirmer le positionnement territorial.

Descriptif

Il s'agit d'impliquer les élus dans les réseaux, plans et programmes régionaux de filière, afin de mieux appréhender les enjeux et actions possibles, ainsi que les appuis dont le territoire peut bénéficier,

- Participation à des réseaux et relais d'informations vers le territoire, comme les Rencontres des territoires forestiers (UR COFOR)
- Participation au Plan Régional Forêt Bois, Contrat de Filière Forêt Bois Occitanie ..., (Région, interprofession régionale)

Il s'agit également de prendre part à d'autres politiques d'importance comme la prévention et la gestion du risque incendie en étant partie prenante du PDPFCI qui sera renouvelé à partir de 2022. L'objectif est d'arriver à une contribution territoriale coordonnée, à la fiabilisation des DFCI, l'identification des DFCI d'intérêt territorial, d'appuyer et valoriser les actions dans le cadre de ce plan.

MO / Porteur

SYDEL PCH

Partenaires techniques / financiers

COFOR, Communautés de communes et partenaires techniques / FEADER
- Région Occitanie (appels à projet et financement dans le cadre de la mesure 16.7 du PDR) : animation générale dédiée, soit 1 etp

Évaluation et suivi

- Contributions territoriales aux politiques supra-territoriales
- Participations aux réunions et rencontres supra-territoriales
- Définition de positions locales contributives aux politiques supra-territoriales

Calendrier

2019	2020	2021	2022	2023	2024
------	------	------	------	------	------

Coût prévisionnel de l'orientation 1

L'application des actions, la mise en œuvre demande

- 1 etp soit environ 40000€ annuel en fonctionnement
- Prévisionnel de 3000€ annuel pour la sensibilisation et la communication

Contribution aux actions des programmes régionaux

Programme Régional Forêt Bois

- 5.1 réconcilier la société avec la forêt et sa gestion
- 5.3 encourager les démarches territoriales

Contrat de filière Forêt Bois d'Occitanie

- Développer et animer la prescription bois
- Accompagner le développement de la filière bois énergie
- 11 développer des modules de formations liées à la prescription du bois dans la construction

4 > Favoriser la mobilisation du bois et la gestion forestière

> Action 4 – Communication locale sur les coupes de bois

Contexte

Les propriétaires et gestionnaires forestiers font parfois face à certaines incompréhensions de la part des usagers du territoire, et plus généralement du grand public, pour qui la gestion forestière est méconnue, et les exploitations forestières vécues avant tout comme une source de désagréments. La communication relative aux coupes est bien souvent restreinte à des informations de sécurité obligatoires (chantier interdit au public). Certaines coupes peuvent donner lieu à des situations localement tendues, mettant les entreprises en difficulté, et obligeant les gestionnaires à désamorcer tardivement une situation qui aurait pu être évitée.

Descriptif

L'ONF propose d'anticiper ce type de situation, en construisant un plan de concertation et de communication sur les coupes de bois. Le secteur de la forêt domaniale de Notre-Dame-de-Parlatges est proposé comme site pilote, ayant déjà fait l'objet d'interpellations par le grand public ou les élus.

Cette forêt fait l'objet de coupes régulièrement vendues, un dialogue régulier est déjà amorcé avec les élus. Il est proposé, en collaboration avec le CRPF, que la démarche inclue aussi les coupes situées en forêt privée dans le secteur, pour une meilleure cohérence sur le territoire.

La méthode de communication adaptée à chaque secteur comprend :

- La concertation avec les élus en amont de la période hivernale avant le démarrage des coupes ;
- Des informations sous forme de communiqués de presse, à relayer par les élus ;
- Des animations autour des coupes à destination des usagers locaux (administrés de la commune, usagers, école locale) ;
- Des supports de communication divers (panneaux spécifiques, outils multimedia) ;
- Un travail avec les organismes « relai d'information » afin que la présence d'une coupe soit signalée aux randonneurs pédestres/cyclistes/équestres par tous les moyens disponibles.

MO / Porteur

Partenaires techniques / financiers

ONF

CRPF ; CCLL ; CD34 ; FFR34, CPIE Causses méridionaux

Évaluation et suivi

Formalisation de la démarche, élaboration des documents types et supports adéquats, tenue de réunions de concertation régulières.

Calendrier

2019	2020	2021	2022	2023	2024
------	------	------	------	------	------

Budget prévisionnel

4000€ : 1 réunion avec les élus , 1 réunion avec la fédération de randonnée , la création d'un communiqué de presse, la création de panneaux spécifiques , l'impression de ces panneaux pour les coupes de l'année , 1 animation sur le terrain

Contribution aux actions des programmes régionaux

Programme Régional Forêt Bois

- 5.1 réconcilier la société avec la forêt et sa gestion
- 5.3 encourager les démarches territoriales

Contrat de filière Forêt Bois d'Occitanie

>> Une filière émergente à développer

2 > Valorisations et prise en compte dans les politiques publiques et l'aménagement

> ACTION 5 Intégrer des orientations relatives à la forêt dans les documents de planification":

Contexte

La préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières est clairement stipulée en entête du code de l'urbanisme, au sein des principes généraux (article L101-2 du code de l'urbanisme). Il s'agit d'un article majeur qui va guider l'élaboration et la mise en œuvre de tout projet de planification territoriale, à travers les SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) et PLU(I) (Plan Locaux D'Urbanisme Intercommunaux). Toutefois, au delà de la préservation des grands équilibres au sein d'un développement équilibré des espaces agricoles, naturels et forestiers (Document d'Orientations et d'Objectifs - DOO), l'espace forestier est principalement mise en perspective par sa préservation et la réduction de la consommation d'espace (objectifs stratégiques mais pas suffisants). Dès lors, les analyses concernant la forêt restent souvent sommaires, avec pas ou peu de réflexions sur les besoins ou perspectives économiques du secteur. Si une approche conservacionniste est pertinente pour certains peuplements à forts enjeux (exemple : ripisylve, pins de Salzmann,...), elle peut également constituer un frein à la valorisation économique de la forêt. En effet, des vocations écologiques et de protection de notre patrimoine forestier peuvent être couplées à des objectifs de production et de filière, comme celle du bois-énergie, d'implantation d'équipements, ou d'accueil du public en forêt.

A ce jour, deux documents de planification proposent actuellement des orientations concernant la forêt :

Le PADD du SCOT, par l'objectif 3, axe 3 : Protéger un territoire à haute valeur patrimoniale et environnementale	PADD du PLUI Lodévois et Larzac
<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître et préserver la trame verte et bleue (dont la forêt) <ul style="list-style-type: none"> ○ Reconnaître les valeurs écologiques des espaces agricoles et forestiers ○ Valoriser les fonctionnalités écologiques de la forêt • Préserver l'espace, notamment agricole et FORESTIER, comme un bien commun (3,3) • Développer la production d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) dans le respect des sensibilités et potentialités du territoire (3,5,2) <ul style="list-style-type: none"> ○ Développer le bois énergie • Réduire le risque feux de forêt (3,6) • Protéger la vocation des espaces agricoles et forestiers à enjeux économiques (2,2,2) <ul style="list-style-type: none"> ○ Favoriser et améliorer les conditions d'exploitation, les filières de transformation et de commercialisation (application de la CFT) 	<ul style="list-style-type: none"> • Axe 2 consacré au renforcement de l'attractivité économique comporte un objectif de « Développer les activités sylvicoles » qui pose les orientations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> . Investir dans les infrastructures adéquates, afin de 'optimiser la desserte forestière, de permettre l'installation d'une plateforme . Encourager le développement de la filière locale de bois énergie (actions de facilitation, valorisations) . Conforter la filière bois-construction . Préserver les espaces boisés ayant un rôle paysager écologique ou patrimonial (sylvo-pastoralisme, ripisylves, plans de boisements)

Descriptif

> Renforcer le PADD du SCoT en matière d'objectif de développement forestier, notamment le volet économique (filiale) et assurer le lien avec la stratégie de la charte forestière.

> Dans le DOO, préconiser aux PLU(I) de prendre en compte la charte forestière sur leur périmètre, notamment en matière de développement (article L151-4 du code de l'urbanisme)

> Dans le DOO déterminer des espaces et sites à protéger dont les élus définiraient et délimiteraient la localisation (pour les secteurs forestiers à enjeux) (article L141-10 du code de l'urbanisme)

> Dans le DOO, notifier aux PLU(I) d'identifier la préservation des espaces affectés aux activités forestières, et de fixer des objectifs de production énergétique à partir de sources renouvelables.

> Assurer la prise en compte du PCAET dans les PLU(I), notamment les objectifs de développement des ENR.

> Dans le DOO, prescrire aux PLU(I) l'élaboration **d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) bois/forêt** permettant une meilleure prise en compte des problématiques de gestion et de développement forestier dans les communes et les EPCI. De plus, ces OAP devraient permettre une déclinaison plus aisée de la Charte forestière par un accompagnement du Pays.

> Rédaction d'un guide sur la forêt privée par le CRPF, à l'usage des élus et des bureaux d'étude : point sur les réglementations existantes relatives à leur gestion durable, préservation des enjeux environnementaux, éléments structurants pour favoriser une bonne gestion de ces espaces.

MO / Porteur

Partenaires techniques / financiers

SYDEL / CC/ Communes

COFOR – CRPF – ONF - DDTM - Chambre d'Agriculture

Évaluation et suivi

- Formalisation d'orientations SCoT dans le DOO
- Formalisation d'OAP forêt
- Nombre de PLU intégrant des orientations relatives à la forêt et au bois

Calendrier

Ce travail s'intègre dans la mise en place du SCOT, du PLUI et des PLU

2019	2020	2021	2022	2023	2024
------	------	------	------	------	------

Budget prévisionnel

Ce travail s'intègre dans la mise en place du SCOT, du PLUi et des PLU

2 > Valorisations et prise en compte dans les politiques publiques et l'aménagement

> ACTION 6 - Réaliser une étude prospective territoriale bois énergie

Contexte

Afin de favoriser la mobilisation des bois locaux et d'appuyer le développement durable de la filière bois énergie, les collectivités territoriales doivent se montrer exemplaires et intégrer, quand cela est possible, cette solution dans leurs projets. En lien avec le PCAET en cours d'élaboration sur le territoire, il est proposé de réaliser 3 études prospectives sur les communautés de communes du territoire afin de pouvoir favoriser l'émergence de chaufferies dédiées ou de réseaux de chaleur bois énergie.

Descriptif

L'étude prospective est un outil qui permet de recenser, auprès des communes d'un territoire ciblé ou sur un éventail de bâtiments patrimoniaux, tous les bâtiments à forte consommation d'énergie et d'analyser, sur ces bâtiments, la pertinence de créer des chaufferies au bois et/ou des réseaux de chaleur.

Synthétisés dans un rapport final, les résultats permettent aux porteurs de projet d'établir une feuille de route, grâce à une lecture rapide et objective des priorités concernant les travaux de changement de chaufferies à réaliser ainsi que les potentialités de création de réseaux de chaleur.

Les années 2020, 2021 et 2022 pourraient ainsi être consacrées à 3 études prospectives de territoire sur le Pays cœur d'Hérault à raison d'une communauté de communes par an.

Le lien sera établi avec les financements existant, notamment le fonds chaleur, via le Syndicat Hérault Energie.

MO / Porteur

Partenaires techniques / financiers

COFOR

SYDEL - CC - ONF - Hérault Energie

Évaluation et suivi

- Nombre de bâtiments étudiés dans l'étude prospective
- Nombre de projets accompagnés
- Rapports annuels finalisés des 3 études prospectives

Calendrier

Sous réserve d'obtention des financements, l'étude globale pourra être réalisée sur 3 ans (1 an par communauté de commune du pays cœur d'Hérault).

2019	2020	2021	2022	2023	2024
------	------	------	------	------	------

Coût prévisionnel

à compléter

Contribution aux actions des programmes régionaux

Programme Régional Forêt Bois

- 3.4 accompagner et structurer la filière bois énergie

Contrat de filière Forêt Bois d'Occitanie

- 8 accompagner le développement de la filière bois énergie

2 > Valorisations et prise en compte dans les politiques publiques et l'aménagement

> ACTION 7 - Former et accompagner à l'intégration du bois local dans la construction et l'aménagement publics

Contexte

Au travers de leur rôle de maîtres d'ouvrages de projets publics, les élus ont la possibilité d'utiliser le bois local pour la construction et l'aménagement intérieur et extérieur. Les élus ont un rôle d'exemplarité et de promotion sur leur territoire.

L'objectif en favorisant le bois local et les circuits courts est de dynamiser la filière forêt-bois dans son ensemble et de créer des emplois non délocalisables, de l'économie circulaire et des parts de marchés pour les entreprises du territoire. Un lien direct avec la traçabilité des bois est mis en place.

Descriptif

Il s'agit de mettre en place un programme de formation spécifiquement destiné aux élus et aux techniciens des collectivités, afin de les informer sur les possibilités de construire, rénover ou aménager en bois local :

- Envisager le bois dans la construction et l'aménagement
- Mieux connaître la ressource locale en bois et ses débouchés
- Favoriser le bois local dans la commande publique

Un cycle de 5 formations spécifiquement ciblées pour le territoire du pays cœur d'Hérault seront proposées, elles permettront l'accompagnement d'un projet phare par territoire de communauté de communes, de l'idée à l'inauguration, en passant par l'analyse des retombées territoriales. L'intérêt de ces projets phares sera recherché par leur diversité technique ou structurelle afin de disposer d'un panel de projets locaux exemplaires.

Un lien est à établir avec des aménageurs tels que Territoire 34, ou Hérault Habitat et la mobilisation du bois dans leur programme de travaux dans le territoire.

MO / Porteur

COFOR // SYDEL

Partenaires techniques / financiers

FIBOIS - SYDEL

Évaluation et suivi

- Nombre de formations réalisées
- Nombre de participants aux formations
- Nombre de projets en bois local suivis sur le pays cœur d'Hérault (identifiés par conventions de suivis)
- Nombre de projets en bois local réalisés sur le territoire

Calendrier

Sous réserve d'obtention des financements, les formations (1 par an) pourraient être réalisées dès la première année.

2019	2020	2021	2022	2023	2024
------	------	------	------	------	------

Les 3 projets seront à accompagner sur la durée de la CFT.

Coût prévisionnel

à compléter

Contribution aux actions des programmes régionaux

Programme Régional Forêt Bois

- 2.6 Développer la certification et la traçabilité des bois
- 3.4 Promouvoir les produits bois et développer les marchés

Contrat de filière Forêt Bois d'Occitanie

- 7 Développer et animer la prescription bois
- 11 Développer des modules de formation liés à la prescription du bois dans la construction



2 > Valorisations et prise en compte dans les politiques publiques et l'aménagement

> ACTION 8 – Sensibiliser et former à l'intégration du bois local dans la construction des bâtiments agricoles.

Contexte

L'utilisation du bois dans la construction de bâtiments agricoles est actuellement peu développée. Compte-tenu des avantages que procure ce matériau, et des enjeux pour le territoire en matière de filière Bois Construction, le potentiel de développement peut passer par l'emploi du bois dans la construction des bâtiments agricoles et notamment en élevage.

L'objectif est de sensibiliser et de former les agriculteurs à l'utilisation du bois local ou certifié comme matériau ressource dans la conception de leurs projets de bâtiments. Le recours aux circuits courts et aux entreprises locales permettra de dynamiser la filière forêt-bois dans son ensemble et de créer des emplois non délocalisables, de l'économie circulaire et des parts de marchés. Un lien direct avec la traçabilité des bois devrait être mis en place.

Descriptif

A travers des sessions de formation ou de démonstrations, il s'agira de sensibiliser et de former les agriculteurs à l'emploi du bois dans la conception de leurs bâtiments agricoles :

- Quels sont les avantages et les inconvénients du matériau bois pour mon projet ?
- Comment aménager mon bâtiment de façon pertinente avec ce matériau ?
- Quels sont les partenaires qui pourront m'aider dans mon projet. ?

MO / Porteur

Chambre d'agriculture

Partenaires techniques / financiers

VIVEA - ADEVBOIS

Évaluation et suivi

- Nombre de formations réalisées
- Nombre de participants aux formations
- Nombre de projets en bois local initié

Calendrier

Sous réserve d'obtention des financements, les formations (1 par an) pourraient être réalisées à partir de 2020

2019	2020	2021	2022	2023	2024
------	------	------	------	------	------

Coût prévisionnel

à compléter

Contribution aux actions des programmes régionaux

Programme Régional Forêt Bois

- 2.6 Développer la certification et la traçabilité des bois
- 3.4 Promouvoir les produits bois et développer les marchés

Contrat de filière Forêt Bois d'Occitanie

- 7 Développer et animer la prescription bois
- 9 fédérer les acteurs publics autour d'un engagement en faveur de la construction bois
- 11 Développer des modules de formation liés à la prescription du bois dans la construction
- 13 assurer la promotion de l'usage du bois local



2 > Valorisations et prise en compte dans les politiques publiques et l'aménagement

> ACTION 9 - Résorber les points noirs de desserte stratégique pour l'exploitation- identification et résolution

Contexte

Sur le territoire du Pays Cœur d'Hérault, la mise en valeur de la ressource bois reste insuffisante. La desserte des massifs en représente un des facteurs limitant et problématique tant sur les réseaux internes des massifs qu'en certains points du réseau public.

Le schéma de desserte Orb-Escandorgue-Lodévois réalisé en 1999 identifiait les besoins du secteur nord du Pays en identifiant des secteurs à améliorer en desserte forestière. Le PAT réalisé en 2015 dans le cadre de l'OCAGER Lodévois-Larzac soulevait également les freins à la valorisation du massif dus à ces manques de dessertes opérationnelles, notamment dans les peuplements résineux issus de plantations.

Une animation dans le cadre de la préfiguration de la CFT a été réalisée en mars 2019 sur le Lodévois et Larzac, animée par le Pays et la CCLL, avec les collectivités forestières, l'ONF, le CRPF, et le Conseil Départemental de l'Hérault. Cette démarche montre l'intérêt d'une concertation et d'une réflexion collective pour engager l'amélioration d'un point noir du réseau routier du Lodévois.

Descriptif

Il s'agit de développer l'accès aux ressources forestières du Pays Cœur d'Hérault selon les étapes de travail suivantes, dans une première phase :

- Identifier, à partir du schéma de desserte et du PAT Lodévois-Larzac, les massifs prioritaires et les points noirs à résorber selon les enjeux bois, la complexité du foncier, les enjeux environnementaux, ...
- Animation, notamment sur le terrain, auprès des propriétaires et des collectivités concernées pour faire émerger des projets d'amélioration ou de création de desserte et de résorption des points noirs, en déterminant des points stratégiques.

Dans une 2nd phase, il s'agira de :

- Accompagner les projets pour leur mise en œuvre, avec un calendrier d'actions

Les moyens utilisés seront :

- La création d'une cartographie numérique des bassins prioritaires à desservir et des points noirs,
- La mise en place de comités d'experts pour chacun de ces massifs (élus, services de l'Etat et du Département, gestionnaires, autres usagers, ...)
- L'animation auprès des propriétaires publics et privés concernés par les surfaces à desservir,
- L'animation auprès des élus, et la création de synergies pour la mise en œuvre de projets public / privés.

MO / Porteur

COFOR

Partenaires techniques / financiers

ONF – CRPF – CA 34

Évaluation et suivi

- Nombre de projets de desserte étudiés
- Surfaces boisées et nombre de propriétaires concernés
- Linéaire de desserte créé, amélioré
- Volumes de bois mobilisables ou surfaces de travaux engageables dans ces projets

Calendrier

Sous réserve d'obtention des financements, la première phase pourrait se dérouler sur 2 ans. Les actions d'animation et d'accompagnement des projets doivent s'inscrire dans une durée suffisamment longue pour permettre leur aboutissement, notamment dans les situations complexes du point de vue technique, foncier et financier.

2019	2020	2021	2022	2023	2024
------	------	------	------	------	------

Coût prévisionnel

Indicatif : coût de travail partenarial sur la zone test : à compléter

[COFOR (coût unitaire de journée 350€) : état de situation (bois en attente et/ou volumes mobilisables, freins techniques...); proposition de mobilisation çà court terme, proposition pour une desserte opérationnelle

ONF – état des peuplements et desserte en forêt communale – contribution aux propositions de sorties de bois – animation 4000€

Besoins animation CRPF : 40 jours par an de chargé de mission (250 €/ jour) sur 3 ans + autofinancement du CRPF, Soit un besoin de 10 000 €/ an sur 3 ans d'animation
Total besoin CRPF = 30 000 €

Chambre agriculture : coût unitaire de journée : 500€ - mobilisation des agriculteurs concernés – Intervention d'environ 1500€]

Contribution aux actions des programmes régionaux

Programme Régional Forêt Bois

- 2.1 suivre la ressource et les récoltes en lien avec les territoires et les professionnels
- 2.3 améliorer les infrastructures de desserte intraforestière

Contrat de filière Forêt Bois d'Occitanie

-

3 > Structurer une filière bois locale ouverte sur l'extérieur

> ACTION 10 - Etude d'opportunité de mise en place d'infrastructures pour la valorisation du bois/ et mettre en lien territoires producteurs et consommateurs

Contexte

Les infrastructures (plateforme, hangar...) sont des points clés dans la chaîne de valeur de la filière. De part le positionnement du territoire, situé entre territoires producteurs et consommateurs et avec une ressource propre à valoriser, la question d'une telle infrastructure (ou de plusieurs) reste posée.

Du diagnostic actuel, et des entreprises rencontrées à ce jour, ne ressort pas une demande précise à ce sujet, qui pourtant revient au cours des discussions. Le Lodévois et Larzac inscrit dans sont projet d'urbanisme l'installation d'une plateforme de stockage et de tri du bois.

Descriptif

A partir des éléments de contexte territorial et régional, des premiers entretiens réalisés auprès des entreprises, il s'agit de mieux caractériser des besoins en infrastructure(s), de manière étayée..

La finalité est de proposer, ou non, des infrastructures adaptées aux besoins : plateformes de tri ou de séchages, de transformation ou de distribution ... Il s'agit de :

- Evaluer les besoins à la fois du territoire et également de territoires voisins (producteurs et consommateurs)
- Evaluer la rentabilité potentielle du projet et le dimensionner

A cette fin, la mise en lien des acteurs privés, des bassins d'approvisionnement et de consommations permettra également l'émergence de la dynamique locale, un positionnement du territoire affiché sur le développement d'une économie liée aux forêts et aux bois. L'objectif est également de développer le lien rural/urbain, en s'appuyant sur les complémentarités de territoire.

MO / Porteur

SYDEL

Partenaires techniques / financiers

Entreprises - Territoires voisins – Partenaires techniques

Évaluation et suivi

- Réalisation de l'étude et détermination de(s) l'opportunité(s)
- Réalisation des opérations

Calendrier

2019	2020	2021	2022	2023	2024
------	------	------	------	------	------

Coût prévisionnel

L'étude : 10 000€

Programmation d'investissements annuels

Contribution aux actions des programmes régionaux

Programme Régional Forêt Bois

- 2.1 suivre la ressource et les récoltes en lien avec les territoires et les professionnels
- 2.3 améliorer les infrastructures de desserte intraforestière

Contrat de filière Forêt Bois d'Occitanie

- 4 accompagner et financer les investissement dans la transformation pour plus de synergie dans la filière

3 > Structurer une filière bois locale ouverte sur l'extérieur

> ACTION 11 - Valoriser les savoir-faire et compétences locales

Contexte

Le volet filière et entreprises de la CFT reste à mieux connaître, en termes d'activités, de besoins. Certaines entreprises ont été rencontrées dans la phase de mise en place de la Charte, il reste à compléter ces rencontres et à mettre en place des actions à la fois de valorisation mais également de mise en lien avec de l'animation dédiée et adaptée au tissu entrepreneurial du territoire.

Descriptif

> Constituer un annuaire d'acteurs de la filière. Cet annuaire, accessible sur Internet, et en version papier si possible (première diffusion), permettra d'identifier et de rencontrer plus d'entreprises du territoire, de leur donner une visibilité vers le grand public et entre elles également.

> Informer et encourager des entreprises à la certification pour l'utilisation de la marque collective BTMC afin de soutenir son développement. Il s'agit d'une démarche de traçabilité des bois au sein des entreprises –

> Informer les entreprises locales des dispositifs relatifs à leurs activités, des programmes régionaux dédiés (réseaux existants, accompagnement, aides comme pass'bois)

MO / Porteur

SYDEL

Partenaires techniques / financiers

FIBOIS – CMA – CCI - Ad'occ et Ag. éco PCH - ABTMC

Évaluation et suivi

- Réalisation de l'annuaire / nombre d'exemplaires diffusés
- Nombre de participants aux réunions d'informations

Calendrier

2019	2020	2021	2022	2023	2024
------	------	------	------	------	------

Coût prévisionnel

Pour l'annuaire : 5000€ (avec une édition imprimée)

Contribution aux actions des programmes régionaux

Programme Régional Forêt Bois

- 3.4 promouvoir les produits bois et développer les marchés
-

Contrat de filière Forêt Bois d'Occitanie

- 5 proposer un accompagnement à l'entrepreneuriat



3 > Structurer une filière bois locale ouverte sur l'extérieur

> ACTION 12 - Former et accompagner à l'utilisation du bois plaquette en litière animale.

Contexte

Dans un contexte d'évolution climatique rapide, il s'agit de s'adapter pour permettre la pérennité et la viabilité des exploitations agricoles. Notamment en matière de ressources alimentaires, l'autonomie est une perspective essentielle. Dans ce cadre l'emploi de la plaquette forestière en remplacement tout ou partiel de la litière animale, permet aux exploitations de réaliser une économie de paille et de cette manière augmenter leur autonomie fourragère.

En favorisant l'aménagement paysager et la gestion forestière locale, l'objectif est de développer une culture de l'utilisation de la ressource bocagère ou forestière en bois litière paillage et participer à l'économie et la filière locale de bois plaquette.

Descriptif

Il s'agit de mettre en place un programme de formation spécifiquement destiné aux éleveurs du secteur de la Charte Forestière, afin de les informer sur les possibilités de produire et de valoriser la plaquette bois en litière.

- Comment produire sa plaquette litière
- Comment l'utiliser et la mettre en place dans son exploitation
- Comment gérer les résidus

Ces formations pourront inclure des démonstrations de chantiers. Il est prévu une formation par an.

MO / Porteur

CA 34

Partenaires techniques / financiers

VIVEA

Évaluation et suivi

- Nombre de formations réalisées
- Nombre de participants aux formations
- Nombre de projets initiés

Calendrier

Sous réserve d'obtention des financements VIVEA, les formations (1 par an) pourraient être réalisées à partir de 2020.

2019	2020	2021	2022	2023	2024
------	------	------	------	------	------

Coût prévisionnel

à compléter

Contribution aux actions des programmes régionaux

Programme Régional Forêt Bois

- 3.4 promouvoir les produits bois et développer les marchés
-

Contrat de filière Forêt Bois d'Occitanie

- Développer et animer la prescription bois



3 > Structurer une filière bois locale ouverte sur l'extérieur

> ACTION 13 Promotion de produits forestiers innovants

Contexte

Les forêts du territoire Cœur d'Hérault peuvent recéler une diversité d'espèces végétales sources de biodiversité, mais aussi de potentialités économiques originales.

Ainsi, un groupe de propriétaires forestiers, organisé en CETEF (Centre d'Etudes Techniques et Economiques Forestières) testent depuis quelques années la valorisation de bois originaux, issus d'arbres ou d'arbustes spontanés ou introduits dans leurs forêts, et recherchés par des métiers d'art. Un réel savoir-faire peut être développé par la pratique d'une sylviculture attentive et appropriée, par la récolte de bois adaptés aux formats et propriétés recherchés par les artisans, par l'organisation d'une mise en marché collective.

Par ailleurs, une autre filière, celle des plantes aromatiques et médicinales, est aujourd'hui en plein essor et les innovations réalisées dans ce domaine s'ouvrent sur une grande diversité de produits élaborés et de plantes recherchées. Certaines d'entre elles poussent spontanément en milieu forestier ou peuvent y être développées, et méritent d'être mieux connues et peuvent faire l'objet d'une gestion et cueillette durables. S'y intéresser peut contribuer à réinvestir sur ces espaces boisés, à amorcer une valorisation économique et à développer leur biodiversité.

Descriptif

Sur ces 2 valorisations innovantes et intéressantes pour les forêts du Pays Cœur d'Hérault, les actions envisagées sont :

Action « Bois précieux d'artisanat » :

- > Rédaction d'un fascicule d'information et de sensibilisation sur les essences à bois d'artisanat des forêts locales, et leur valorisation
- > Formation des propriétaires forestiers pour la reconnaissance, la gestion et la valorisation des essences à bois d'artisanat
- > Accompagnement pour des actions pilotes de sylviculture (dans le cadre du CETEF)

Action « Plantes aromatiques et médicinales » :

- > Animation et échanges techniques pour le développement de la filière en lien avec les espaces forestiers
- > Journée d'échanges et d'information sur les plantes aromatiques et médicinales des milieux boisés, et leur valorisation
- > Rédaction de 3 livrets techniques sur les bonnes pratiques de cueillettes pour quelques espèces PPAM à enjeux sur le territoire (en partenariat avec l'AFC). Les essences à enjeu prioritaire vis-à-vis des pressions de cueillette et/ou leur fragilité pourraient être les genévriers commun et cade, le fragon, le romarin ou le thym, espèces qui sont présentes dans les milieux forestiers du territoire.

MO / Porteur

CRPF Occitanie

Partenaires techniques / financiers

CETEF ARBRES Occitanie / AFC (Association française des cueilleurs professionnels de plantes sauvages) – CA 34 – Agence économique PCH

Évaluation et suivi

- Réalisation du fascicule sur les bois d'artisanat
- Nombre de journées de formation et d'information
- Nombre de participants aux formations et journées d'information
- Réalisation des livrets techniques PPAM

Calendrier

2019	2020	2021	2022	2023	2024
------	------	------	------	------	------

Budget prévisionnel

Action « Bois précieux d'artisanat » :

15 jours de chargé de mission pour la rédaction d'un fascicule technique à 250 € / jour

15 jours de chargé de mission pour l'organisation de la formation à 250 € / jour

Mise en page et impression fascicule : 4 500 €

Soit au total 12 000 € pour l'action Bois d'artisanat

Action « Plantes aromatiques et médicinales » :

12 jours de chargé de mission pour l'animation de la thématique et la réalisation d'une journée d'information, soit 3 000 €,

25 jours de travail des cueilleurs professionnels (AFC) pour la rédaction de chaque livret, soit 8 250 € / livret

Mise en page, illustrations, impression : 6 000 € / livret

Soit au total : 45 000 € pour l'action PPAM

Contribution aux actions des programmes régionaux

Programme Régional Forêt Bois

- 1.3 mettre en œuvre une sylviculture diversifiées, adaptatives et plus dynamique
- 3.4 promouvoir les produits bois et développer les marchés
-

Contrat de filière Forêt Bois d'Occitanie

-



4 > Favoriser la mobilisation de bois et la gestion forestière

> Action 14 : Stratégie locale pour développer une gestion durable et multifonctionnelle des forêts privées du territoire

Contexte

Les propriétés forestières du territoire Cœur d'Hérault disposent rarement d'une tradition de gestion sylvicole, même issues d'une transmission familiale. L'enquête réalisée lors des actions de préfiguration de la CFT auprès d'un échantillon de 150 propriétaires forestiers des 3 communautés de communes, met en évidence les intérêts multiples que ces propriétaires portent à leurs forêts : production de bois de chauffage, plaisir de la nature et de sa qualité, pâturage, chasse ou autres loisirs, collecte de produits divers, ... L'autoconsommation est fréquente, les valorisations économiques sont peu nombreuses.

Ce territoire était identifié dans le PPRDF* pour ses volumes de bois mobilisables et nécessitant des moyens d'accompagnement. Les forêts sont en grande majorité sous-valorisées ; l'augmentation du volume sur pied et l'évolution du climat rendent ces peuplements plus sensibles aux risques de dépérissement et/ou d'incendie.

Beaucoup de propriétaires manquent de connaissance forestière et d'habitudes de gestion, ils témoignent lors de l'enquête du souhait d'être informés et conseillés. D'autres, déjà désireux de valoriser leurs bois, se heurtent à des difficultés pour faire réaliser leurs coupes ou travaux, du fait d'un manque d'attractivité de leurs parcelles, trop petites, mal desservies, ou faute de connaissances des interlocuteurs professionnels.

Descriptif

Le CRPF propose d'adopter une stratégie locale de développement forestier pour dynamiser la gestion forestière sur 2 secteurs du Pays Cœur d'Hérault :

- 1 secteur nord à chênaies pubescentes et mélanges feuillus/résineux divers,
- 1 secteur sud-est à chênes verts et pin d'Alep

Une analyse des peuplements à enjeux sur la base des données IGN-IFN, permettra de prioriser les secteurs de travail.

Sur chacun de ces massifs, l'objectif est de sensibiliser et de conseiller les propriétaires sur les enjeux de leurs propriétés et les mises en valeur possibles au regard de leurs objectifs, de les accompagner dans la mise en œuvre de leurs projets, et de contribuer à l'émergence d'une filière active sur le territoire.

Pour cela, plusieurs actions seront réalisées en s'adaptant aux particularités du territoire :

- Analyse foncière des bassins prioritaires par rapport aux enjeux de mobilisation et de gestion,
- Etablissement et mise en œuvre d'un plan de communication, réunions d'information, identification des propriétaires intéressés
- Réalisation de diagnostics individuels pour préciser les actions sylvicoles et modalités de gestion et de mises en valeur de leurs bois,
- Incitation à la gestion durable, à la réalisation d'un document de gestion,
- Construction et animation de regroupements opérationnels, sur des zones à enjeux, forestiers et/ou enjeux complémentaires identifiés,
- Mise en relation des propriétaires avec les acteurs économiques et professionnels de la filière locale bois ou autres produits de la forêt, pour la réalisation de leurs travaux, la commercialisation de leurs produits,
- Valorisation des opérations réalisées, pouvant servir d'illustrations et de démonstrations
 - o de mises en valeur forestières du territoire,
 - o de produits bois correspondants,
 - o de réalisations sylvopastorales,
 - o de réhabilitations environnementales,
 - o de valorisation de produits autres que le bois,
 - o de synergies forêt- gibier,
 - o de mise en valeur du paysage,
 - o ...
- Communications et concertations au sein d'un comité de pilotage pour orienter et encourager les actions de dynamisation de la gestion forestière sur le territoire

**Programme Pluriannuel Régional de la Forêt*

MO / Porteur Partenaires techniques / Financiers

CRPF
Communes et collectivités locales Syndicat des forestiers privés de l'Hérault /
Chambre d'agriculture / Gestionnaires et Opérateurs économiques / Fédération
départementale de chasse / Syndicat des trufficulteurs de l'Hérault / Animateurs
Natura 2000/ SYDEL

Département de l'Hérault / Conseil régional /

Évaluation et suivi

- Nombre de propriétaires forestiers sensibilisés
- Nombre de diagnostics et surfaces correspondantes
- Surfaces de travaux initiés
- Nombre de documents de gestion durable initiés
- Nombre de réunions d'informations, comité de pilotage, nombre de participants

Calendrier

Sur chacun des 2 massifs, l'animation s'étalera sur 3 années successives afin de permettre l'émergence des décisions et des actions chez les propriétaires.

2019	2020	2021	2022	2023	2024
------	------	------	------	------	------

Budget prévisionnel

Animation chargé de mission : 100 jours /an à 250 € / jour, soit 25 000 € /an et par massif ; à attribuer sur 3 ans et sur 2 massifs
Soit au total : **150 000 €** pour les 2 massifs

Contribution aux actions des programmes régionaux

Programme Régional Forêt Bois

- 1.3 mettre en œuvre une sylviculture diversifiées, adaptatives et plus dynamique
- 1.6 favoriser le regroupement foncier pour étendre les surfaces en gestion et massifier l'offre
- 1.7 augmenter les surfaces en forêt sous document de gestion durable

Contrat de filière Forêt Bois d'Occitanie

-

.....



4 > Favoriser la mobilisation de bois et la gestion forestière

> Action 15a - Favoriser les échanges et cessions de parcelles forestières privées

Contexte

Les propriétaires forestiers de l'Hérault disposent de 2 outils numériques en ligne pour proposer ou rechercher des parcelles boisées à échanger, vendre ou acquérir :

- La bourse foncière forestière, issue d'un partenariat entre le CRPF et la SAFER, accessible sur internet et ouverte sur le département de l'Hérault depuis 2015,
- La forêt bouge, service élaboré pour les propriétaires forestiers et les professionnels de la filière, et disposant d'une rubrique « Foncier forestier ».

Descriptif

Le morcellement du foncier forestier est important sur le Pays Cœur d'Hérault, et l'action proposée vise à faciliter ces échanges et cessions pour regrouper et/ou favoriser la remise en gestion de parcelles délaissées. L'action se décompose en 4 types d'interventions :

- Actions de communication sur les outils mis à disposition : auprès des mairies (affichage, flyer, ..) des notaires, de la presse, et dans le cadre des animations forestières réalisées sur le Pays (stratégie locale de développement forestier, animations dessertes, ...)
- Réalisation de 3 séances d'information sur les aspects fonciers de la propriété forestière : localisation des parcelles, bornage, sensibilisation au regroupement de parcelles par échanges et cessions, acquisitions des biens voisins
- Appui aux propriétaires désireux de proposer leurs parcelles aux échanges ou cessions : visite de parcelles, conseils pour la description et l'évaluation de leur valeur, mise en ligne sur le site, informations sur le droit de préférence, ...
- Appui aux candidats pour l'acquisition de parcelles : informations sur les peuplements concernés et mise en relation avec les propriétaires, informations sur les aides départementales, conseils pour une gestion durable des parcelles acquises (informations sur CBPS ou PSG, conseils techniques, ...)

MO / Porteur

CRPF Occitanie

Partenaires techniques / financiers

SAFER, CD 34

Évaluation et suivi

- Nombre d'articles et autres actions de communications
- Nombre de séances d'information, nombre de participants
- Nombre de parcelles ayant fait l'objet d'annonces, surfaces correspondantes, nombre de contacts

Calendrier

2020	2021	2022	2023	2024
------	------	------	------	------

Budget prévisionnel

à compléter

Contribution aux actions des programmes régionaux

Programme Régional Forêt Bois

- 1.6 favoriser le regroupement foncier pour étendre les surfaces en gestion et massifier l'offre
- 4.7 Réconcilier la société avec la forêt et sa gestion

Contrat de filière Forêt Bois d'Occitanie



4 > Favoriser la mobilisation de bois et la gestion forestière

> Action 15 b- Développer un outil foncier pour les collectivités territoriales

Contexte

La question du foncier forestier, en lien direct avec la desserte et la mobilisation de bois, est au cœur des préoccupations des élus . Ces derniers souhaitent :

- Avoir une connaissance sur le foncier de leur territoire pour jouer pleinement leur rôle d'aménageur du territoire, et contribuer à l'approvisionnement de la filière bois. Ils souhaitent pouvoir disposer d'une meilleure maîtrise foncière en régularisant les « Biens Vaquants Sans Maître », les « Biens Non Délimités » et dans certaines situations les « biens de sections ».
- Limiter la déprise foncière
- Réduire le morcellement du foncier forestier par une approche « public-privé »

En lien avec l'outil cadastre des forêts réalisé par l'URCOFOR, un observatoire du foncier d'Occitanie est en cours d'élaboration, afin de permettre via un portail internet dédié, de produire des données en lien avec le foncier forestier des territoires.

Descriptif

Une première phase consistera à réaliser un diagnostic foncier spécifique au Pays cœur d'Hérault, afin d'identifier :

- La répartition des surfaces par nature de culture (Terres/Bois/) et mise en avant du taux de boisement
- La répartition des sous classes dans la nature de culture correspondant aux terrains boisés (Taillis/Futaie/Taillis sous futaie ; Résineux/Feuillus....)
- La Répartition des surfaces par classe de propriété (Communes/Etat/Privé/BVSM/BND...)
- Un tableau de bord spécifique au Pays, permettant d'identifier les points de leviers relevant du foncier forestier sur le territoire

Une 2^{ème} phase consistera à accompagner les collectivités concernées par des possibilités d'acquisition de Biens Vacants et Sans Maîtres (BVSM), dans la logique d'augmentation de leur patrimoine forestier géré.

MO / Porteur

Partenaires techniques / financiers

CORFOR

ONF, CRPF, SAFER Occitanie CA 34

Évaluation et suivi

- Production des tableaux de bords issus de l'outil foncier
- Diagnostic de territoire issu de l'outil
- Nombre de collectivités accompagnées
- Nombre de BVSM acquis et surfaces correspondantes
- Ha de forêts supplémentaires gérées

Calendrier

Sous réserve d'obtention des financements. L'action s'étendrait sur 2 ans : une phase de diagnostic et une phase d'accompagnement.

2019	2020	2021	2022	2023	2024
------	------	------	------	------	------

Budget prévisionnel

à compléter

Contribution aux actions des programmes régionaux

Programme Régional Forêt Bois

- 1.6 favoriser le regroupement foncier pour étendre les surfaces en gestion et massifier l'offre
- 4.7 Réconcilier la société avec la forêt et sa gestion

Contrat de filière Forêt Bois d'Occitanie

4 > Favoriser la mobilisation de bois et la gestion forestière

> Action 16 - Renforcer la dynamique pastorale et le sylvo-pastoralisme

Contexte

La pratique du pastoralisme sous-bois est courante sur le territoire de la Charte. Au regard des évolutions économique et climatique elle devient un atout pour diversifier les productions agricoles et augmenter l'autonomie fourragère des exploitations. De même pour le territoire, le maintien des milieux ouverts est essentiel dans la gestion de la biodiversité et de la prévention des risques incendie. Cependant la problématique du fermage peut rester un frein à la combinaison du sylvopastoralisme.

L'objectif est de former et accompagner les agriculteurs dans leurs pratiques pastorales pour les amener vers une gestion sylvicole des parcours. En parallèle, une sensibilisation des propriétaires forestiers au pastoralisme permettra d'encourager les interactions et les projets de contractualisation entre propriétaires forestiers et éleveurs.

Descriptif

Il s'agit de mettre en place un programme de formation spécifiquement destiné aux éleveurs du secteur de la Charte Forestière, afin de les accompagner sur leurs pratiques pastorales au regard du potentiel forestier de leurs parcours.

- Comment estimer son potentiel forestier
- Comment gérer son troupeau et sa ressource fourragère
- Comment augmenter son autonomie fourragère

Ces formations pourront inclure des démonstrations de chantiers.

Il est prévu une formation par an.

En parallèle une information sur le pastoralisme pourra être réalisée auprès des propriétaires forestiers notamment dans le cadre des techniques pastorales et des modalités de conventionnement via un support de communication à définir.

MO / Porteur

Partenaires techniques / financiers

CA 34

CRAO - CRPF - ONF/ VIVEA

Évaluation et suivi

- Nombre de formations réalisées
- Nombre de participants aux formations
- Nombre de projets initiés

Calendrier

Sous réserve d'obtention des financements VIVEA, les formations (1 par an) pourraient être réalisées à partir de 2020.

2019	2020	2021	2022	2023	2024
------	------	------	------	------	------

Budget prévisionnel

à compléter

Contribution aux actions des programmes régionaux

Programme Régional Forêt Bois

- 1.3 mettre en œuvre une sylviculture diversifiées, adaptatives et plus dynamique

Contrat de filière Forêt Bois d'Occitanie

3 - Une forêt multifonctionnelle au service du bien commun et du développement local

5 > Mieux intégrer la forêt dans l'aménagement et l'environnement

> Action 17 – Développer une gouvernance de médiation de conflits d'usages -

Contexte

La forêt attire de plus en plus de personnes qui viennent s'y ressourcer ou simplement s'y promener, et comprend de nombreux sites propices aux activités de pleine nature : de nouvelles activités s'y développent avec différentes pratiques qui ne sont pas toujours compatibles. Aujourd'hui, on peut déplorer des visions sectorielles des activités qui peuvent conduire à des conflits d'usage

Descriptif

Il s'agit de créer un conseil de gouvernance mêlant des élus, représentants de propriétaires, d'associations d'usagers et de chasseurs, et de gestionnaires, à réunir ponctuellement pour traiter des conflits d'usage qui surviennent sur le territoire .

Cela passe aussi par plus de lien avec la fédération de randonnée pour informer des travaux et exploitations, et d'autres structures (chasse...), de s'appuyer sur la plateforme web d'échanges en temps réel pour informer les usagers de la présence de chantiers d'exploitation, de battues...

- Aller vers la systématisation du conventionnement de la part des porteurs de projets avec les propriétaires : sylvopastoralisme, cueillettes...

A moyen terme il s'agit d'aller vers la création, la mutualisation, sur le territoire, d'une charte de bonnes pratiques pour les organisateurs de manifestations sportives cadrant les conditions administratives (délai à respecter, documents à fournir...) et pratiques (balisage, respect des milieux...). Il s'agit de s'inspirer d'une charte en cours sur la CCVH (Activités de Plaine Nature), avec un appui aux collectivités pour répondre à ces demandes d'autorisations, ou encore du travail du CPIE des Causses Méridionaux qui travaille que la multiactivité des espaces et la médiation.

MO / Porteur

CC avec SYDEL

Partenaires techniques / financiers

ONF, Fédérations de Randonnées, de Chasse, Syndicat propr privés, CRPF, Grand sites et animateurs Natura 2000, missions APN, Chambre agriculture, CRPF, CPIE Causses méridionaux

Évaluation et suivi

- Mise en place d'une instance de médiation
- Mise en place d'une Charte/ de Chartes

Calendrier

2019	2020	2021	2022	2023	2024
------	------	------	------	------	------

Budget prévisionnel

2000€ annuel de support pour mobiliser et constituer cette instance

Contribution aux actions des programmes régionaux

Programme Régional Forêt Bois

- 5.1 réconcilier la société avec la forêt et sa gestion

Contrat de filière Forêt Bois d'Occitanie

5 > Mieux intégrer la forêt dans l'aménagement et l'environnement

> Action 18a - Former les élus pour la réalisation des obligations légales liées à la réduction du risque incendie (échange en cours avec la DDTM)

Contexte

Le diagnostic a souligné les enjeux relatifs aux aléas, particulièrement l'aléa incendie avec une sensibilité forte du territoire. Les élus des Communes forestières ont pris conscience de ce phénomène. Ils sont en première ligne sur cette thématique par leur rôle de police. Ils doivent faire respecter la réglementation et sont directement impliqués dans les secours lors d'un incendie. D'autant plus que leur responsabilité est directement engagée.

Un PDPFCI est en cours sur le Département de l'Hérault (2013-2019), il est prolongé pour 3 ans supplémentaire portant sa validité jusqu'en 2022.

Descriptif

En concertation avec la DDTM34, et ses actions de communications et de formation, et de façon différenciée selon l'intensité de l'aléa, les collectivités forestières d'Occitanie proposent la mise en place d'un cycle de formation auprès des élus des communes du Pays Cœur d'Hérault. Il s'agira d'organiser 2 à 3 formations dédiées aux Obligations Légales de Débroussaillage, élément clef dans la lutte contre la propagation des incendies de forêt.

La formation, sous le format d'une journée, aurait comme principal objectif de traiter des responsabilités et rôle des communes dans le domaine de la prévention des incendies et des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) et traitera les points suivants:

- Connaître la réglementation et les responsabilités du maire en matière de débroussaillage
- Être capable d'organiser les grandes étapes de la mise en œuvre des OLD
- Utiliser les outils pour favoriser le débroussaillage par les administrés

> A plus long terme : un accompagnement des collectivités qui le souhaitent pour l'intégration plus opérationnelle de cet enjeu

MO / Porteur

COFOR

Partenaires techniques / financiers

DDTM 34 ONF - CA 34 - SYDEL

Évaluation et suivi

- Nombre de journées de formation réalisées
- Nombre de participants aux réunions

Calendrier

Sous réserve d'obtention des financements, ces formations pourront se dérouler sur 2 ans, par exemple en 2020 et 2021

2019	2020	2021	2022	2023	2024
------	------	------	------	------	------

Budget prévisionnel

à compléter

Contribution aux actions des programmes régionaux

Programme Régional Forêt Bois

- 4.5 coordonner la politique DFCI à l'échelle régionale
- 4.7 réconcilier la société avec la forêt et sa gestion

Contrat de filière Forêt Bois d'Occitanie

5 > Mieux intégrer la forêt dans l'aménagement et l'environnement

> Action 18b – OLD et priorisation de voiries communales

Contexte

Le diagnostic a mis en lumière la sensibilité importante au risque incendie du territoire du Pays Cœur d'Hérault et de ses communes. L'arrêté préfectoral n°DDTM34-2013-03-02999 du 11 mars 2013 impose un débroussaillage (Obligations Légales de Débroussaillage) de 5m de part et d'autre des voies ouvertes à la circulation publique, la mise en œuvre de ces travaux relève donc des collectivités gestionnaires de ces voies, et en particulier des communes pour ce qui est des voiries communales. Les voiries communales sont nombreuses, et bien souvent les communes sont démunies pour identifier, lister, prioriser et suivre ces travaux. Certaines communes du territoire ont déjà exprimé une demande d'appui en ce sens.

Descriptif

L'ONF propose de répondre à ces préoccupations, en proposant aux communes une expertise pour la réalisation de ces obligations autour de leurs voiries. En s'appuyant sur une méthode réalisée par la Communauté des Communes Grand Pic Saint Loup, qui se décompose ainsi :

- Identification du réseau et de ses gestionnaires (analyse cartographique) ;
- Qualification du réseau au regard des OLD ;
- Etude de terrain ;
- Classification des voiries et préconisations ;
- Appui à la rédaction de cahiers des charges ;
- Appui technique à l'encadrement des travaux.

MO / Porteur

ONF

Partenaires techniques / financiers

DDTM34

Évaluation et suivi

Nombre de communes assistées dans leur démarche, avec rendu d'un rapport cartographié par commune.

Calendrier

2019	2020	2021	2022	2023	2024
------	------	------	------	------	------

Budget prévisionnel

5000 € pour la phase diagnostic et rendu d'un rapport, et un forfait de 2000€ pour l'encadrement des premiers travaux (cahier des charges, consultation entreprises , encadrement des travaux) pour un linéaire d'environ 5km

Contribution aux actions des programmes régionaux

Programme Régional Forêt Bois

5 > Mieux intégrer la forêt dans l'aménagement et l'environnement

> Action 18c - Promouvoir des interventions sylvicoles pour la mise en valeur des peuplements et la diminution de leur risque aux incendies

Contexte

La sensibilité des peuplements au risque incendie est une préoccupation récurrente des propriétaires forestiers sur le territoire. De grands feux s'y sont déjà déroulés et l'augmentation de la biomasse forestière sur pied ajoutée à l'augmentation en fréquence et en intensité des périodes de sécheresse sont des facteurs de risque supplémentaires.

Descriptif

L'action a pour objectif de répondre à cette préoccupation en s'intéressant à 2 formes de propositions pour les propriétaires forestiers :

- A l'échelle du peuplement, l'intégration de modalités adaptées de sylviculture pour diminuer sa sensibilité au risque feu. Pour chacun des grands types de peuplements présents, des itinéraires techniques seront rédigés en concertation avec les partenaires du groupe technique DFCI du département, décrivant ces modalités relatives aux intensités et choix des prélèvements, au traitement des rémanents, des lisières, aux pratiques d'élagage, au recours au pâturage ... l'information sur ces itinéraires sera diffusée lors d'une séance d'information sur ce thème.
- A l'échelle de la propriété ou du massif, l'analyse des discontinuités et équipements :
- Une sensibilisation des propriétaires sera réalisée sur les paramètres favorables à la rupture des propagations possibles de feu et sur l'organisation des équipements d'accès et de protection. Cette analyse pourra dans certaines situations engendrer une réflexion collective de prévention. Cette sensibilisation sera réalisée à l'occasion d'une séance d'information et des visites conseils de l'action 13.

MO / Porteur

CRPF Occitanie

Partenaires techniques / financiers

DDTM – SDIS – ONF – Chambre d'agriculture

Évaluation et suivi

- 2 fiches itinéraires rédigées
- 1 séance d'information organisée sur la promotion d'interventions sylvicoles pour la mise en valeur des peuplements et la diminution du risque incendie

Calendrier

Sous réserve d'obtention des financements, ces formations pourront se dérouler sur 2 ans, par exemple en 2020 et 2021

2019	2020	2021	2022	2023	2024
------	------	------	------	------	------

Budget prévisionnel

20 jours de chargé de mission à 250 € / jour, soit 5 000 €

Contribution aux actions des programmes régionaux

Programme Régional Forêt Bois

- 1.5 définir une stratégie et feuille de route en matière d'amélioration
- 4.5 coordonner la politique DFCI à l'échelle régionale
-

Contrat de filière Forêt Bois d'Occitanie

5 > Mieux intégrer la forêt dans l'aménagement et l'environnement

> Action 19 - Préserver et améliorer la biodiversité des milieux forestiers privés

Contexte

Les milieux forestiers possèdent des biodiversités spécifiques, ordinaires ou remarquables. L'enquête réalisée auprès des propriétaires forestiers met en évidence l'importance de cet enjeu pour les ceux-ci, le classant en 2e position dans l'intérêt porté à leur bois.

Une gestion forestière attentive peut améliorer significativement le développement de la biodiversité. Inversement, une intervention malencontreuse peut nécessiter plusieurs dizaines d'années, voire plus, pour réparer la dégradation d'un habitat, la disparition d'une espèce.

Descriptif

Il semble donc important d'apporter aux propriétaires forestiers du territoire la connaissance des enjeux et des risques relatifs à la biodiversité forestière, et de les former à la reconnaissance des habitats potentiels et aux recommandations adaptées aux caractéristiques de leurs forêts. Cela peut se concrétiser par :

- 1 séance de sensibilisation à la biodiversité des espaces boisés et milieux associés
- 1 cycle de formation à la biodiversité forestière : apprendre à connaître les habitats, les enjeux, les indicateurs de biodiversité potentielle de sa forêt, adopter des mesures de gestion sylvicole favorables à la biodiversité

Sur des zones à enjeux forts, des diagnostics pourront être réalisés chez des propriétaires motivés, ainsi que des conseils pour la réalisation de chantiers permettant de préserver et/ou développer la diversité des habitats et des espèces. Des partenaires techniques et financiers pourront être recherchés pour cela.

MO / Porteur

CRPF Occitanie

Partenaires techniques / financiers

LPO - CEN - - Animateurs Natura2000 - Syndicats de bassin versant - Communautés de communes - CPIE - - bureaux d'étude ...

Évaluation et suivi

- Nombre de propriétaires forestiers sensibilisés - Nombre de propriétaires formés
- Nombre de diagnostics et surfaces correspondantes
- Nombre de chantiers initiés

Calendrier

2020	2021	2022	2023	2024

Budget prévisionnel

14 jours de chargé de mission pour les actions de sensibilisation et formation, soit 3 500 €
Devis à préciser par les partenaires pour les diagnostics

Contribution aux actions des programmes régionaux

Programme Régional Forêt Bois

- 4.1 améliorer la prise en compte de la biodiversité dans la gestion des forêts
-

Contrat de filière Forêt Bois d'Occitanie

5 > Mieux intégrer la forêt dans l'aménagement et l'environnement

> Action 20 - Sensibilisation aux rôles/ à l'intérêt des boisements par rapport au changement climatique en contexte méditerranéen

Contexte

Le rôle des boisements peut être essentiel dans le contexte d'épisodes pluvieux intenses plus fréquents en raison du changement climatique en cours. La problématique des inondations par ruissellement doit encore être mieux appréhendée par les acteurs locaux, dont les élus, et mieux intégrée dans la planification et les aménagements. Sensibilisation et prévention sont à développer sur le territoire.

Descriptif

Dans un premier temps il s'agit d'une sensibilisation, par une ou des visites de terrain, aux rôles des boisements sur les risques de ruissellement. Le premier site identifié est un site témoin de l'INRA à Roujan. Cela peut être un point de départ pour un travail sur le territoire, sur un ou des espaces sensibles à cet enjeu, notamment en termes de prévention.

Dans un second temps, la sensibilisation sera élargie aux rôles de la forêt, et notamment des ripisylves dans le changement climatique, avec les aspects d'atténuation des impacts (inondations, températures, ...), de régulation des infiltrations...

MO / Porteur

SM Bassin Fleuve Hérault

Partenaires techniques / financiers

SYDEL - CC - Partenaires techniques - CPIE Causses Méridionaux

Évaluation et suivi

- 1 sensibilisation annuelle
- Nombre de participants

Calendrier

2019	2020	2021	2022	2023	2024
------	------	------	------	------	------

Budget prévisionnel

Prévue dans le cadre de l'action du SM Bassin Fleuve Hérault

Contribution aux actions des programmes régionaux

Programme Régional Forêt Bois

- 1.5 définir une stratégie et feuille de route en matière d'amélioration
- 4.3 conforter le rôle de protection des forêts vis-à-vis des risques en montagne
- 4.4 valoriser le rôle des forêts pour la préservation de la ressource en eau et des paysages
- 4.7 anticiper la gestion de crise tempête

Contrat de filière Forêt Bois d'Occitanie

.....

5 > Mieux intégrer la forêt dans l'aménagement et l'environnement

> Action 21 - Développer les haies, ripisylves et boisements

Contexte

Présentes historiquement sur l'ensemble des territoires agricoles, les haies champêtres sont en constante régression depuis le siècle dernier. Ce véritable patrimoine paysager a été mis à mal partout en France sous les effets conjoints de la mécanisation et des politiques agricoles de l'après-guerre (remembrement, monoculture).

Aujourd'hui les temps ont changés et les services écosystémiques rendus ainsi que l'importance du rôle de l'arbre et des haies pour nos territoires ne sont plus à démontrer (effet brise-vent, biodiversité, protection du sol et de l'eau, accroissement de la fertilité, tampon climatique, création de biomasse ...). Il est indispensable de préserver le patrimoine existant et de chercher à développer significativement la plantation de nouveaux arbres et arbustes.

Descriptif

L'association Paysarbre, en partenariat avec la FR-CIVAM, et soutenue par la Région Occitanie, accompagne à la plantation de haies dans l'Hérault (10km pour 2019). Le projet a pour objet d'apporter aux agriculteurs, aux particuliers et aux collectivités de l'Hérault une aide technique et financière pour la plantation et l'entretien d'arbres de pays en haies, alignements ou bosquets. L'accompagnement se formalise avec une convention qui détermine les engagements de chacun.

Il s'agit aussi de diffuser et valoriser des dispositifs, tels que BIODIV'EAU (Département et CEN LR) ou ceux de la Région, qui permettent de mettre en œuvre des plantations, le maintien ou le développement de haies et de boisements, le maintien d'une biodiversité.

Par ailleurs le Département a engagé le déploiement de plantations d'arbres dans les communes qui en font la demande, avec pour 2019 une Opération "8000 arbres par an » pour les communes. A ce jour, ce sont plus de 200 communes qui ont répondu favorablement à l'initiative du Département.

Le CPIE des Causses méridionaux peut également venir en appui, sur un programme de prise en compte de la Trame Verte et Bleue.

MO / Porteur

Paysarbre FR CIVAM –

Partenaires techniques / financiers

CEN LR - CA 34 / Région Occitanie - CD 34 - URCPiE

Évaluation et suivi

- Linéaire de haie planté annuellement (objectif 2019/20 : 10km)
- Nombre de projets de plantations accompagnés sur le territoire

Calendrier

Sous condition de financements l'action s'étendra sur plusieurs années

2019	2020	2021	2022	2023	2024
------	------	------	------	------	------

10 km

Budget prévisionnel

. 35 000€ annuel Région Occitanie

Contribution aux actions des programmes régionaux

Programme Régional Forêt Bois

- 4.1 améliorer la prise en compte de la biodiversité dans la gestion des forêts
- 4.4 valoriser le rôle des forêts pour la préservation de la ressource en eau et des paysages
- 4.7 anticiper la gestion de crise tempête

Contrat de filière Forêt Bois d'Occitanie/

5 > Mieux intégrer la forêt dans l'aménagement et l'environnement

> Action 22 – Création d'une dynamique de gestion sylvicole pour améliorer la vitalité et la séquestration Carbone des peuplements

Descriptif

Les forêts du territoire subissent les conséquences du changement climatique sur leur vitalité et leur santé, cela se traduit par un ralentissement des croissances, l'apparition de dépérissements et de mortalités dans les peuplements, et en conséquence une dégradation des paysages et une augmentation des risques d'incendie. Les travaux scientifiques en cours, notamment sur le Pays Cœur d'Hérault, mettent en évidence l'intérêt et l'urgence de réaliser des interventions sylvicoles destinées à limiter ces risques et rendre les peuplements moins sensibles aux sécheresses accrues

Les surfaces forestières peuvent jouer un rôle important dans l'atténuation du changement climatique en fixant du Carbone, au travers de leur activité photosynthétique, dans leur biomasse aérienne et racinaire, dans les sols forestiers et dans les produits bois. Les éclaircies sylvicoles proposées, en réduisant la compétition en eau, permettent de stimuler cette séquestration qui au contraire se dégrade si l'on n'intervient pas.

Des collectivités, des entreprises, et même des citoyens, sont prêts à rémunérer des actions bénéfiques pour le climat sur une base volontaire, par exemple pour compenser leurs émissions résiduelles. Le label Bas Carbone a été créé par le ministère de la Transition écologique et solidaire avec la collaboration de nombreux partenaires, pour certifier la qualité et l'intégrité environnementale des projets qui contribuent à l'atteinte des objectifs climatiques de la France. Sur la base des 3 méthodes sylvicoles qu'il a proposées, le CNPF évalue l'additionnalité carbone des projets candidats à la labellisation.

Il est à remarquer que ces propositions s'intègrent aussi dans les réponses à apporter face aux réactions croissantes du public vis-à-vis des coupes rases.

Descriptif

L'action proposée vise à développer auprès des propriétaires forestiers du territoire, mais aussi des exploitants forestiers, la prise de conscience de la sensibilité du couvert forestier au changement climatique et des changements de pratiques nécessaires pour l'adaptation des peuplements. Elle vise aussi à informer et accompagner ce public, et aussi plus largement d'autres acteurs du territoire (collectivités, entreprises, ...), sur les actions possibles pour des projets collectifs de transition écologique à l'échelon territorial.

Concrètement, il s'agira de :

- Sensibiliser les propriétaires sur les enjeux de changement climatique et de séquestration carbone par 2 séances d'information (taillis de chêne / peuplement de pins)
- Diagnostiquer les peuplements à risque et conseiller sur l'adaptation de la sylviculture,
- Accompagner un changement de pratiques avec les exploitants forestiers : mise en œuvre de chantiers de travaux en substitution aux coupes rases
- Encourager et accompagner le regroupement des projets et la création d'une structure de type ASLGF ou GIEEF pour faciliter l'émergence de projets concertés et favoriser l'obtention de label bas carbone ou compensation environnementale

Evaluer et communiquer sur les résultats et aménités obtenus ou à attendre : amélioration de la séquestration carbone, croissances et évolution des produits bois attendus, diminution du risque incendie, amélioration du paysage, ...

MO / Porteur

CRPF

Partenaires techniques / financiers

ONF – IDF – exploitants forestiers et gestionnaires

Évaluation et suivi

- Nombre de propriétaires sensibilisés
- Nombre de projets étudiés
- Structure de regroupement initiée
- Projets Bas carbone mis en œuvre

Calendrier

Action étalée sur 2 années

2020	2021	2022	2023	2024
------	------	------	------	------

Budget prévisionnel

110 jours de chargé de mission à 250 € / jour, soit 27 500 € sur les 2 années de l'action

Contribution aux actions des programmes régionaux

Programme Régional Forêt Bois

- 4.2 valoriser le rôle de captation carbone de la filière forêt bois
-

Contrat de filière Forêt Bois d'Occitanie



5 > Mieux intégrer la forêt dans l'aménagement et l'environnement

> Action 23 –Créer, réhabiliter et valoriser des aménagements pour améliorer les conditions d'accueil dans les forêts

Contexte

- Identification des points et infrastructures d'accueil existants, comme la maison des légendes (St Guilhem)

- création de nouveaux points d'accueil et d'informations : projet de réhabilitation de la maison forestière de l'Escandorgue :

La Forêt domaniale de l'Escandorgue, située dans le territoire du Pays Cœur d'Hérault à un petit peu plus d'1h de Montpellier et Béziers, est un bel exemple de la multifonctionnalité de l'espace forestier : gérée par l'Office national des forêts, cette forêt de production est le support de nombreuses et diverses activités de loisir, mais également de l'activité pastorale, de la chasse et d'inventaires scientifiques, en lien avec sa grande richesse naturaliste.

Situé aux portes de la forêt, dans une zone accessible à tous, un bâtiment recèle un véritable potentiel aujourd'hui inexploité, pour accueillir et faire vivre, en un même lieu, les différents usages que la forêt abrite.

Descriptif

Le projet de restauration de ce bâtiment en forêt domaniale de l'Escandorgue n'a qu'une ambition : créer un lieu d'accueil et de partage, ouvert à toutes et à tous, vivant, fonctionnel et instructif, au coeur du Pays Cœur d'Hérault. Trois grands axes articulent le projet :

- Création d'un espace d'accueil du public, ouvert à tous, permettant d'offrir un abri (une partie toit ouvert mais à l'abri de 3 façades, une autre partie en accès libre avec toiture, sorte de salle hors-sac) et équipée de tables de pique-nique, barbecue, etc.
- Réaménagement d'un lieu réservé, qui sera mis à disposition des partenaires selon leurs besoins.
- Mise à disposition de différents contenus présentant l'ensemble des activités et usages cohabitant dans l'espace boisé, à savoir :
 - o La biodiversité : faune, flore, ressources mycologiques, en mobilisant les associations naturalistes locales,
 - o L'exploitation forestière, ses objectifs, ses différentes modalités, ses interactions avec l'espace agricole, son rôle dans la maîtrise des risques naturels,
 - o Les débouchés au travers des techniques de construction et réhabilitation bois.

MO / Porteur

ONF/CCLL

Partenaires techniques / financiers

Région Occitanie/Département Hérault

Évaluation et suivi

Mise en œuvre du projet et suivi des travaux

Calendrier

2019	2020	2021	2022	2023	2024
------	------	------	------	------	------

Budget prévisionnel

Projet en cours de dépôt : budgété à 58 000€ pour la réhabilitation du bâtiment, 20% autofinancement ONF, dossiers demande budget FEADER/Région Occitanie/Département
Poursuite du projet avec la mise en œuvre d'aménagements paysagers extérieurs, et de supports d'information pédagogique

Contribution aux actions des programmes régionaux

Programme Régional Forêt Bois

- 5.1 réconcilier la société avec la forêt et sa gestion

Contrat de filière Forêt Bois d'Occitanie